

Le comité technique est chargé du suivi technique des actions du projet.

Le comité technique est présidé par le représentant de l'EPTB Vienne. Il se réunit autant que de besoin et à minima en amont du comité de pilotage. Il informe le comité de pilotage de l'avancement de la réalisation du programme d'actions, de l'évolution des indicateurs et toutes difficultés éventuelles dans la mise en œuvre des actions.

Son secrétariat est assuré par les services de l'EPTB Vienne.

Les membres sont les porteurs de projets et principaux financeurs :

- EPTB Vienne
- Communauté Urbaine de Grand Poitiers
- Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut
- Communauté de Communes Vienne et Gartempe
- Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou (SMASP)
- Syndicat du Clain Aval (SCA)
- Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud (SMVCS)
- Syndicat Mixte des Bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV)
- Département de la Vienne, Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement
- Région Centre-Val de Loire
- Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Vienne
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle Aquitaine
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Dans le comité technique est associé un porteur de SCOT : le Syndicat Mixte d'Aménagement Seuil du Poitou (SMASP). Un responsable de l'urbanisme des collectivités du territoire sera également convié.

Des membres du comité de pilotage pourront être associés au comité technique en tant que de besoin.